



Avis n° 2025/033

- DECISION DU PRESIDENT -

Portant avis de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°8 DU PLU
COMMUNE DE HESINGUE

Description du contexte et de la procédure :

La commune de Hésingue dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2008, document qui a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution dont la dernière, la modification n°7, a été approuvée en date du 9 septembre 2024.

Elle a décidé de lancer une procédure de modification n°8 en vue de :

- Faire évoluer les règles applicables sur les secteurs d'extension du "Leimtal" et du "Schweiberg", notamment d'un point de vue de la mixité sociale et de la densité ;
- Augmenter la hauteur de la zone UG.

Le projet au regard du SCoT de Saint-Louis Agglomération et au titre de l'EPCI :

SLA souligne favorablement les dispositions modificatives prévues dans la procédure concernant ces deux secteurs d'extension.

En effet, les modifications permettent d'intégrer les nouvelles densités fixées par le SCoT approuvé le 19 juin 2022 (à savoir 40 logements par hectare pour Hésingue), ainsi que des dispositions qualitatives dans le cadre de l'urbanisation future de ces deux secteurs, avec la présence d'éléments supplémentaires tels que la végétalisation des parcelles, la présence de bassin d'infiltration des eaux de pluie...

L'augmentation de la hauteur permise en zone UG permet également de favoriser une plus grande densité dans ce secteur.

De plus, SLA ~~en~~ note la volonté de la commune de mettre en place les conditions favorables au développement d'une offre de logements sociaux tout en veillant à la sobriété foncière. Ces objectifs vont pleinement dans le sens du PLH intercommunal.

Deux autres remarques viennent compléter cette analyse.



La première concerne la superficie totale des secteurs d'extension présente dans le document d'urbanisme communal.

Enfin, le dernier commentaire porte sur la Trame Verte et Bleue (TVB). En effet, Saint-Louis Agglomération a réalisé une étude TVB sur l'ensemble de son territoire. Une annexion de ce document au PLU de la commune de Héringue constituerait un moyen idoine de renforcer la sensibilisation du public sur ces enjeux et d'envisager des actions partenariales de renforcement / restauration des éléments qui la constituent.

Vu les éléments présentés ci-dessus, le président de Saint-Louis Agglomération :

DECIDE

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de modification n°8 du PLU de Héringue au regard de sa compatibilité avec les orientations du SCoT de Saint-Louis Agglomération approuvé le 19 juin 2022 et des services consultés, et propose :

- D'envisager l'annexion, à titre informatif, des documents de la Trame Verte et Bleue intercommunale au projet de modification n°8 du PLU.

Fait à Saint-Louis, le 16 septembre 2025

Le Président,



Jean-Marc DEICHTMANN

